

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RENCONTRE DU 09.02.11

Objet Demande de La Glissoire pour l'installation d'une commission «hygiène et sécurité des usagers»
- Rencontre avec les bateliers (syndicats , associations et CNBA)

Participants :

CNBA : Mmes Caillez
Mr Verbeke

La Glissoire : Mrs Delhay, Foulquier,
Association Familiale de la Batellerie : Mme Dourlent

Association familiale bassin rhodanien
Mme Dubourg

Association des marinières de Bourgogne
Mr Dubourg

La vague des femmes batelières :
Mme Moerkerke

VNF : Mrs Papinutti, Maugé, Tant
Mme Vergès

Diffusion :

Participants + P. Lambert, A.Baruet, I. Andrivon, D. Sachy, C. Bourbon,
S.Ricart

CONSTATS EXPRIMÉS PAR LES USAGERS

- Une pression économique forte devenue inacceptable pour une partie de la profession batelière à l'origine du mouvement social déclenché en 2010
- Une réglementation de plus en plus importante qui s'impose et crée de nombreuses contraintes aux bateliers dans l'exercice de leur métier, et qui ne trouve pas son équivalent du point des usagers au niveau des services dispensés par les gestionnaires d'infrastructures.
- Les usagers signalent que les problèmes des navigateurs sont correctement identifiés à travers les commissions d'usagers nationales et locales notamment depuis leur refonte en 2010 (qui a fixé un règlement intérieur pour chaque commission d'usagers et la publication, qui devrait être systématique, d'un compte rendu).
- mais la réalisation, sur le terrain, des actions demandées ou des travaux nécessaires à apporter des réponses reste du domaine de l'exception et ne donne absolument pas satisfaction.
- Exemples cités : des bollards ne sont pas remplacés, des estacades sont partiellement immergées, éclairage sur les estacades éteint au départ de l'éclusier, quais sales et glissants, déchetteries du mauvais côté de l'écluse ou fermées et inaccessibles, points d'eau mal implantés, certains ouvrages

- trop éclairés et éblouissants (Fresnes, l'Isle-Adam, Coudray), insuffisance du nombre de postes de stationnement
- L'impossibilité, pour les usagers d'émettre un avis sur des décisions prises ou des travaux entrepris par des tiers mais impactant les conditions de vie des usagers navigants ou les conditions de navigation (exemples cités : la construction d'un pont à Compiègne et d'une nouvelle passerelle à Soissons avec pile centrale représentant un véritable risque technique pour la navigation, nouveaux barrages construits sur l'Oise ne permettant plus de les franchir en temps de crue)
 - Des doléances exprimées à plusieurs reprises sur l'état du réseau, telles celles de la CNBA en 2008 portées à la connaissance du Ministère qui ne semblent résolues que très partiellement
 - Une absence de réglementation et de contrôle encadrant la qualité de service des ports intérieurs, et le silence des cahiers des charges des concessions, des COT sur les sujets liés à l'hygiène, la sécurité et le cadre de vie, quels partenariats avec les ports autonomes et maritimes ?
 - L'incompréhension sur la différence notoire de qualité de service des ports concédés ou gérés par la CNR et le mauvais état des ports concédés par VNF sur le Rhône (exemple port du Pontet)
 - Des inquiétudes sur la bonne prise en compte des remarques formulées par les usagers lors des consultations et enquêtes publiques réalisées dans le cadre du projet Seine Nord Europe
 - La question de l'intégration de la voie d'eau dans les documents d'urbanisme, donc de territoires de projet est abordée, avec la volonté de faire des vraies zones mixte d'activités liées au fluvial, et au moins de renforcer celles qui existent (Longueil-Annel)
 - Les conflits d'usage sur les aires de stationnement : concurrence entre les bateaux de commerce et les bateaux logement .

DEMANDES EXPRIMEES PAR LES USAGERS

- Légiférer sur les droits et obligations des bateliers dans les communes traversées par les voies navigables, et sur les droits et obligations des communes à l'égard des bateliers qui subissent souvent l'exclusion, voire supportent des suppressions de points d'amarrage (exemple cité de Conflans Ste Honorine).
- Mettre en place une réglementation prescrivant des obligations aux gestionnaires d'infrastructures (ports et voies navigables) concernant les sujets d'hygiène et sécurité des usagers (en priorité amarrage, propreté, accès , éclairage)
- Demande pour mettre en place une commission spécifique pour aborder des questions d'hygiène, de sécurité et de cadre de vie réunissant les représentants des usagers et les gestionnaires d'infrastructure

- Avis favorable d'une manière générale pour l'implantation de points de collecte des déchets ménagers solides à l'écluse et de points de collecte des déchets liquides aux postes d'attente. Mise en place de points de distribution d'eau et d'électricité aux postes de stationnement, et aux postes d'attentes (utilisation en dehors des heures d'ouverture à la navigation). Les usagers indiquent que les implantations sont à étudier au cas par cas en concertation avec eux.
- Demande d'autorisation pour le stationnement sur les canaux Freycinet dans les sas en dehors des heures de navigation y compris sur les écluses automatisées non équipées de poste d'attente
- Demande que les usagers navigants soient consultés pour rendre un avis sur les projets impactant la vie des bateliers (hygiène , sécurité , cadre de vie) et sur les conditions de navigation .
- Demande que soit définie une procédure d'urgence permettant à la profession de demander la suspension de travaux estimés dangereux pour lancer une procédure de consultation.

RELEVÉ DE DECISIONS

- VNF mettra en place un forum de questions dont Marc Papinutti et les directeurs territoriaux prendront connaissance systématiquement : mode facebook ou FAQ (foire aux questions) soit sur le site Internet de VNF soit sur un site externe
- VNF participera sur invitation à la future Commission Infrastructure qu'entend mettre en place la CNBA, au niveau local, lorsqu'elles seront créées, et si elles se font sur des sites bien précis et sur le terrain
- VNF inclura à l'ordre du jour de la prochaine commission nationale des usagers un point spécifique sur les questions d'hygiène et sécurité
- VNF dressera un état des lieux exhaustif des cahiers des charges des concessions gérées par VNF et identifiera la marge de manœuvre de l'établissement pour apporter des prescriptions relatives à la qualité des services aux usagers. VNF poursuivra les contacts avec l'AFPI (association française des ports intérieurs) pour améliorer la qualité des services aux usagers.
- VNF entreprendra la création d'une offre nouvelle et plus importante de zones de stationnement pour les bateaux de commerce et pour les bateaux-logements et accentuera la régularisation des situations d'occupations des bateaux logements
- VNF entend faire du projet de transport PSA entre Mulhouse et Dompierre un réel défi pour l'établissement et la profession ainsi qu'une référence pour attester des capacités à entreprendre le renouveau du transport fluvial sur la voie d'eau et sur le gabarit Freycinet
- Le compte-rendu de cette réunion sera fait et envoyé pour avis à tous les participants via M. Delhay

- VNF apportera également en pièce jointe une réponse sur l'état des avancées et de la programmation de VNF sur les questions problématiques soulevées concernant les postes de stationnement, les questions de sécurité (en particulier le guide de mise en sécurité des écluses automatisées) et les services aux usagers
- VNF va veiller à ce que les engagements pris pour que les Ducs d'Albe soient implantés à l'aval des écluses d'Amfreville la Mivoie avant l'ouverture du chômage du 7 Mars 2011 au 29 avril pour la petite écluse et, pour la grande écluse programmé du 30 Mai 2011 au 26 Aout 2011.
- VNF s'engage à remettre en service l'écluse de 24 m à ND de la Garenne avant l'été 2011, considérant que la situation sur ce site est en contradiction totale avec ses ambitions de gestionnaire.

A l'issue de la réunion, La Glissoire a demandé de faire respecter la loi concernant des bateaux étrangers qui restent plus de 90 jours sur le territoire français :

- VNF transmettra à la Direction des Services de Transport du Ministère et au chef du service de la navigation du bassin de la Seine la pétition remise par la Glissoire demandant l'ouverture d'une enquête sur le bateau Amiral navigant sous pavillon belge en seine depuis plusieurs mois. Il a été demandé que soit jointe la pétition sur le même sujet faite dans le Nord il y a deux ans.